



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE Concernant le projet de règlement no. 561-2026

Lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026, le Conseil de la municipalité de Saint-Aubert a adopté un projet de règlement :

1. Dépôt du projet de règlement omnibus no. 561-2026 modifiant le règlement no. 485 - 2019 de zonage, le règlement no. 484-2019 de construction, le règlement no. 506-2021 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et le règlement no. 483-2019 de lotissement.

#### **Objet du projet de règlement no. 561-2026 :**

- Simplifier les normes applicables aux quais, aux abris à bateaux et aux pontonnets.
- Exempter certains travaux d'agrandissement de l'application du PIIA, applicable autour du lac Trois-Saumons.
- Bonifier les critères relatifs à la volumétrie et l'intégration harmonieuse des travaux assujettis à un PIIA.
- Corriger certains titres d'articles du règlement sur le lotissement.
- Supprimer la possibilité de faire des lots en cul-de-sac.
- Autoriser le lotissement de lot non constructible.
- Interdire la création de lot enclavé.
- Modifier les types d'opérations cadastrales prohibées.
- Modifier le calcul du frontage pour un lot en bordure d'un virage ou d'une courbe.
- Modifier certaines définitions du règlement de zonage (abri à bateau, pontonnet, quai, remise à bateau et tablier d'un quai ou d'un pontonnet).
- Interdire toute tôle non architecturale comme revêtement extérieur d'un bâtiment.

**Le projet de règlement no. 561-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.**

**Assemblée publique de consultation** : Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 19 mai 2026, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Aubert, située au 14 rue des Loisirs. Cette assemblée vise à présenter le projet de règlement et à recueillir les commentaires des citoyens.

**Consultation du projet de règlement** : Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 14 rue des Loisirs, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

**Donné à Saint-Aubert, ce 11<sup>e</sup> jour de mai de l'an deux mille vingt-six.**



**Anne-Marie Dion**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussigné Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 11<sup>E</sup> JOUR DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.



Anne-Marie Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière